

PROJET EOLIEN

Numéro : 1 Date de dépôt : 18/11/2021 Heure de dépôt : 10:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête publique - observations - Projet de parc éolien Moisville et Prasville 28

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Eure-et-Loir.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

[logo]

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

gerard.rollin@colas.com

[ligne]

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Pièce(s) jointe(s) :
image001.png
image002.jpg
image003.jpg
image004.jpg
image005.jpg
image006.jpg
image007.jpg
image008.jpg

PROJET EOLIEN

Numéro : 2 Date de dépôt : 22/11/2021 Heure de dépôt : 21:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je suis contre ce projet

Envoyé de mon iPhone
UID 86964

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 3 Date de dépôt : 23/11/2021 Heure de dépôt : 14:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Reponse enquete publique parc eolien de moisville

Cher commissaire enquêteur,

en tant que résidente d'Eure-et-Loir, je m'oppose fermement à ce nouveau parc éolien. Notre beau département compte déjà plus de 250 parcs et 65 sont en cours. Les conséquences sont multiples: dévalorisation des biens immobiliers, impacts sonores, impacts sur la santé, industrialisation des paysages de campagne, impacts sur l'attractivité des territoires et des monuments historiques, etc....

Nous avons assez d'éoliennes en Eure-et-Loir, protégeons notre département.

Un peu de lecture:

Article sur l'impact des éoliennes sur la santé, reconnu par la Cour

d'Appel de Toulouse:

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/syndrome-eolien-dans-le-tarn-un-couple-de-riverains-obtient-indemnisation-apres-proces-2323606.html>

Article sur la dévalorisation des biens immobiliers à cause des éoliennes

reconnue par le Tribunal administratif de Nantes:

<https://www.midilibre.fr/2021/04/21/a-cause-de-la-presence-deoliennes-ils-obtiennent-une-baisse-de-leur-taxe-fonciere-une-premiere-9501085.php>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutation.

Quitterie de Wendel

Pièce(s) jointe(s) :

PROJET EOLIEN

Numéro : 4 Date de dépôt : 24/11/2021 Heure de dépôt : 15:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux usines éoliennes

Gâcher un paysage, dégrader les conditions de vie des habitants aux alentours, tout cela pour produire de électricité de façon intermittente, le tout payé par le contribuable.
Non merci.

Cordialement.
Envoyé par Nicolas Sibenaler

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 5 Date de dépôt : 24/11/2021 Heure de dépôt : 16:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : GPBonjour Mr le Commissaire Enquêteur,
L'Assemblée nationale a adopté ce 11 septembre 2019 le projet de loi sur l'énergie et le climat, inscrivant symboliquement « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie. Elle fixe plusieurs objectifs majeurs :
diminuer de 40 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 ;
porter à 40% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030 ;
diminuer de 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035 ;
et enfin atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Il y a actuellement 8000 éoliennes en France réparties sur 1300 parcs. En 2020 ces éoliennes ont produit 7.9 % d'électricité, le nucléaire 67.1 % , ce qui revient à dire que pour atteindre l'objectif de 50 % de mix énergétique (l'éolien est privilégié par rapport aux autres sources d'énergie si l'on exclut l'hydraulique) il faudrait installer 25750 éoliennes en plus des 8000 existantes réparties sur 2145 sites à raison de 12 éoliennes par site...En effet l'ensemble de la production électrique a été de 500. tw soit 335 tw produit par le nucléaire et 39.7 tw par l'éolien.
Objectif non atteignable et totalement aberrant, ou alors au détriment des remarquables paysages Français qui se verraient alors transformés en peignes et abandonnés des touristes étrangers. L'Eure et Loir mais surtout ce secteur du département est saturé d'éoliennes et de projets en cours, d'autres sources de production d'énergie pourraient y être implantées.
Mr Jean-Louis Baudron ex président de la comcom Cœur de Beauce dont Prasville fait partie, n'a t-il pas dit lors des états généraux sur le développement des ENR en Eure et Loir « l'éolien c'est bien mais maintenant il faut passer à autre chose » ? Pourtant Mr Baudron est à l'origine du développement de l'éolien sur ce secteur. Ce monsieur semble beaucoup plus raisonnable que certains élus qui n'y voient que l'intérêt financier, oubliant toutes autres considérations et principalement le bien-être de leurs administrés et en second lieu le facteur écologique.
Ce secteur très favorable à la géothermie pourrait y voir se développer des projets plus acceptables pour la population mais surtout beaucoup plus économiques pour le contribuable et consommateur Français.
Le photovoltaïque présente également beaucoup d'intérêts si il est hors-sol, cette zone est riche en bâtiments agricoles.
L'objectif de la région Centre Val de Loire est de 1600 mâts à l'horizon 2050, l'Eure et Loir paie un lourd tribut puisqu'elle a sur son sol 255 éoliennes construites et 62 autorisées, alors que la moyenne à atteindre en 2050 sur les 6 départements représente 266 machines... !!
Attention, profondément anti-éolien, je n'en veux pas plus chez nous que je n'en souhaite chez les autres...
Les milliards consacrés au développement de l'éolien devraient l'être en faveur de la lutte contre les activités polluantes tels que les transports, le tertiaire, l'agriculture etc...La France l'un des pays les plus décarbonés au monde n'a aucune utilité de ces ruineuses éoliennes, en voici la preuve par cette phrase de la RTE:
En 2018, les émissions de CO2 liées à la production électrique en France métropolitaine ont été réduites de 28% grâce aux « progressions conjuguées des productions nucléaire et hydraulique ». (Connaissance des Énergies, d'après RTE)
Vous aurez compris Mr le Commissaire Enquêteur ma ferme opposition au projet éolien de Prasvilleet à tous les autres à venir...
Sincères salutations.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 6 Date de dépôt : 24/11/2021 Heure de dépôt : 16:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : GPBonjour Mr le Commissaire Enquêteur,
L'Assemblée nationale a adopté ce 11 septembre 2019 le projet de loi sur l'énergie et le climat, inscrivant symboliquement « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie. Elle fixe plusieurs objectifs majeurs :
diminuer de 40 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 ;
porter à 40% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030 ;
diminuer de 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035 ;
et enfin atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Il y a actuellement 8000 éoliennes en France réparties sur 1300 parcs. En 2020 ces éoliennes ont produit 7.9 % d'électricité, le nucléaire 67.1 % , ce qui revient à dire que pour atteindre l'objectif de 50 % de mix énergétique (l'éolien est privilégié par rapport aux autres sources d'énergie si l'on exclut l'hydraulique) il faudrait installer 25750 éoliennes en plus des 8000 existantes réparties sur 2145 sites à raison de 12 éoliennes par site...En effet l'ensemble de la production électrique a été de 500. tw soit 335 tw produit par le nucléaire et 39.7 tw par l'éolien.
Objectif non atteignable et totalement aberrant, ou alors au détriment des remarquables paysages Français qui se verraient alors transformés en peignes et abandonnés des touristes étrangers. L'Eure et Loir mais surtout ce secteur du département est saturé d'éoliennes et de projets en cours, d'autres sources de production d'énergie pourraient y être implantées.
Mr Jean-Louis Baudron ex président de la comcom Cœur de Beauce dont Prasville fait partie, n'a t-il pas dit lors des états généraux sur le développement des ENR en Eure et Loir « l'éolien c'est bien mais maintenant il faut passer à autre chose » ? Pourtant Mr Baudron est à l'origine du développement de l'éolien sur ce secteur. Ce monsieur semble beaucoup plus raisonnable que certains élus qui n'y voient que l'intérêt financier, oubliant toutes autres considérations et principalement le bien-être de leurs administrés et en second lieu le facteur écologique.
Ce secteur très favorable à la géothermie pourrait y voir se développer des projets plus acceptables pour la population mais surtout beaucoup plus économiques pour le contribuable et consommateur Français.
Le photovoltaïque présente également beaucoup d'intérêts si il est hors-sol, cette zone est riche en bâtiments agricoles.
L'objectif de la région Centre Val de Loire est de 1600 mâts à l'horizon 2050, l'Eure et Loir paie un lourd tribut puisqu'elle a sur son sol 255 éoliennes construites et 62 autorisées, alors que la moyenne à atteindre en 2050 sur les 6 départements représente 266 machines... !!
Attention, profondément anti-éolien, je n'en veux pas plus chez nous que je n'en souhaite chez les autres...
Les milliards consacrés au développement de l'éolien devraient l'être en faveur de la lutte contre les activités polluantes tels que les transports, le tertiaire, l'agriculture etc...La France l'un des pays les plus décarbonés au monde n'a aucune utilité de ces ruineuses éoliennes, en voici la preuve par cette phrase de la RTE:
En 2018, les émissions de CO2 liées à la production électrique en France métropolitaine ont été réduites de 28% grâce aux « progressions conjuguées des productions nucléaire et hydraulique ». (Connaissance des Énergies, d'après RTE)
Vous aurez compris Mr le Commissaire Enquêteur ma ferme opposition au projet éolien de Prasvilleet à tous les autres à venir...
Sincères salutations.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 7 **Date de dépôt :** 10/12/2021 **Heure de dépôt :** 14:17 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Les éoliennes présentent un danger certains aussi bien pour les hommes, pour l'élevage, pour la faune , la flore.
Les éoliennes entraîneront des extinctions d'espèces , les oiseaux sont tués par ces pales qui pour eux ne sont pas visible, ils ne perçoivent pas la rotation.
Les sols sont détruit par les tonnes de béton qu'il faut par éoliennes.
Les éoliennes émettent des infra sons qui sont nuisible pour les animaux et les humains .
Des champs magnétiques très importants sont émis par câbles souterrains qui se multiplient , ceci est préjudiciable aux animaux qui a terme en meurent.
La production des éoliennes dépend intégralement du vent , trop lent pas de production, trop rapide, pas de production, les études font qu'une éoliennes produit moins de 20% du temps.
Il est beaucoup plus judicieux d'investir sur du solaire et la production d'hydrogène que des éoliennes qui dans 15 ans seront obsolète et ne seront pas démantelée pour cause de coûts !! Sans compter que le sol sera irrécupérable !
C'est la destruction des terres agricoles, la destruction des paysages , la destruction de la faune, la destruction de l'élevage ! Il faut arrêter cette gabegie et réfléchir au solutions hydrogènes !!

Pièce(s) jointe(s) :

PROJET EOLIEN

Numéro : 8 Date de dépôt : 11/12/2021 Heure de dépôt : 08:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,
Pourquoi continuer a implanter des éoliennes sachant que toute les etudes en disent du mal et que cela n'arrange en rien les émissions de CO2.
Pourquoi s'obstiner a part détruire nos belles campagnes, et faire perdre a ces propriétaires la valeur de leur patrimoine. Les etudes accoustiques sont souvent mal faites
proces qui a ete gagner récemment. Va t'on continuer longtemps a enrichir ces promoteurs ou trouver une vraie solution pur éviter d'emettre autant de CO2. Investissons
dans des énergies qui en valent la peine. Merci

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 9 Date de dépôt : 13/12/2021 Heure de dépôt : 16:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après nos échanges en présentiel lors de votre permanence du lundi 29 novembre et après lecture d'une partie des 1500 pages des documents disponibles et dont une importante partie est redondante, j'ai noté quelques manquements :

1. Tout d'abord pour des questions d'éthiques il serait souhaitable de ne pas tenir compte du commentaire de l'entreprise Colas car ayant une part importante de leur activité liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département, le commentaire de monsieur Gérard Rollin est influencé par des intérêts privés.

2. D'autres projets n'ayant pas fait l'objet d'enquête publique, tout comme le projet « éoliennes citoyennes 11 » de Beauvilliers, mais dont les dossiers sont déposés et confirmés par courriers recommandés en mairie, ne sont pas recensés dans les différents documents.

-Projet JPee de 6 éoliennes en continuité du projet « éoliennes citoyennes 11 » sur la commune de Beauvilliers.

-Projet EDF renouvelable de 8 éoliennes sur les communes de Beauvilliers et Theuville.

-Carte affichée lors de la présentation à Theuville du parc EDF renouvelable, montre le parc EDF renouvelable puis celui de JPEE en violet en superposition des points rouges (Hombières), usine Eoliennes Citoyennes 11 en jaune.

Voir pièce jointe.

3. Dans le cahier de photomontage, PM19 depuis les abords de l'église de Beauvilliers, Les bâtiments formant l'écran opaque pour les eoliennes E2 E3 E4 et protégeant ainsi le portail sud classé monument historique ont été rasés ouvrant ainsi une large vue sur la plaine.

Voir site commune de Beauvilliers.

4. Je ne vois pas apparaître non plus le projet d'une unité de méthanisation, SAS Beauce Energies, pourtant déposé en préfecture .

Cet établissement ICPE est prévu au plan cadastral ZA13/14/15 soit à moins de 200m de l'éolienne E3 (plan cadastral ZA18) et 300m de l'éolienne E4 (plan cadastral E15) Nous avons pu assister à l'incendie en 2017 d'une éolienne du parc du moulin d'Emanville.

Nous avons constaté l'impuissance des pompiers face à un feu à 150m de hauteur, ce feu aura duré plus de deux heures avec des débits en flamme projetés à plusieurs centaines de mètres.

Quand est-il de la compatibilité de ces 2 projets dont l'un comme l'autre ne font pas mention dans les documents de demande d'autorisation ? (Cf consultation publique 2021).

Comment avoir confiance aux sérieux des études présentés ?

Pourquoi parler de projets éoliens en cours d'instruction et pas de projet de méthanisation pourtant sur la même parcelle foncière, même propriétaire ?

Les études de sécurités doivent être exhaustive !

-Document Situation 25000 enquête publique parc éolien de Moisville

-Plan réglementaire de situation « consultation public 2021 »

5. Il faut aussi parler de la saturation éoliennes dans le secteur. Pas moins de 89 sont déjà présentes à moins de 10Km, 113 si les projets déposés aboutissent. Le secteur est de l'Eure et loir a déjà très largement contribué au mixte énergétique souhaité par l'état Français.

De plus, personne ne parle d'écologie en Mairie et ComCom, nous parlons bien de manne financière pour les communes !!

6. Vous noterez également l'encerclement du village de Soignolle, petit certes, mais néanmoins habité, et également Beauvilliers.

7. La Beauce est une terre d'exception à vocation agricole. Le grenier de la France.

En multipliant ces projets industriels de production d'énergie nous réduisons les surfaces de culture alimentaire d'année en année. Les subventions tombent et font oublier la vocation première de l'agriculteur. Il y a-t-il un recensement de surface loué par les industriels au niveau départementale et national ?

9. Pourquoi ne pas financer et louer les toits des hangars agricole, industriel et commercial de la région ?

L'installation d'aérogénérateur à axes vertical développés et produits en France (cf Inergys par exemple), puis l'installation de panneau solaire seraient beaucoup plus acceptables pour la population et sans empiéter sur les terres nourricières ?

10. Le bruit, cela fait plusieurs années que nous dénonçons des nuisances sonores depuis l'installations du parc du Moulin d'Emanville.

Des mesures acoustiques ont finalement été demandées auprès de JPEE par la préfecture et ont mis en évidence des dépassements de jour comme de nuit. Pourtant ce parc a bien fait les mesures après installation pour valider son exploitation. Je lis ici que des dépassements sont déjà identifiés et que des bridages sont déjà prévus. Qui pourra certifier/contrôler que ces bridages seront effectifs si des nuisances sont constatées, les habitant de Prasville, Soignolle et Villereau devront-ils aussi s'armer de patience et faire des démarches sur plusieurs années en espérant une hypothétique amélioration ?

11. Enfin et pour conclure, Prasville et Beauvilliers subissent déjà de très nombres nuisances et saturent de nouveaux projets mettant à mal leur qualité de vie et leur projet de vie.

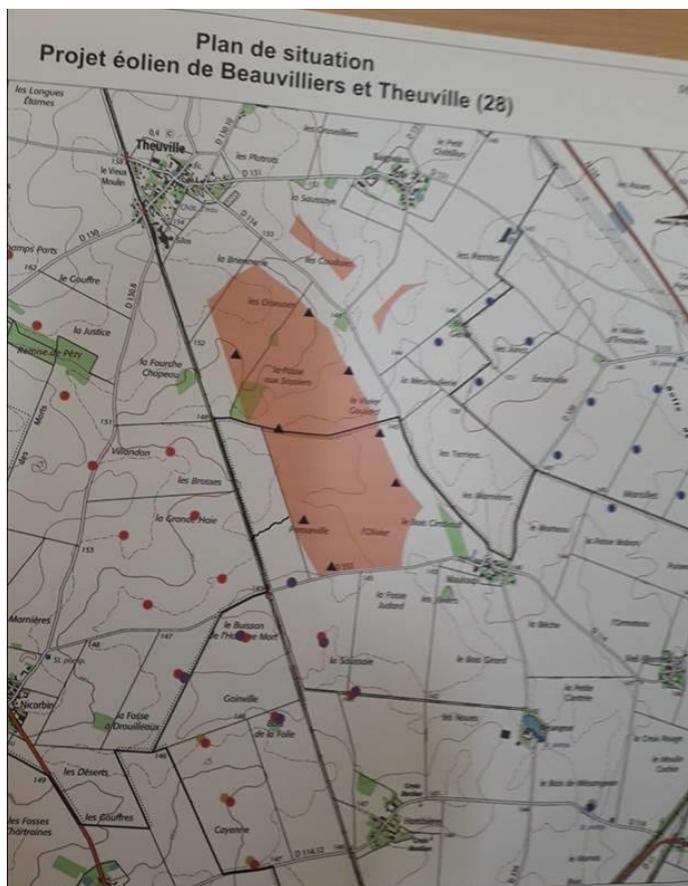
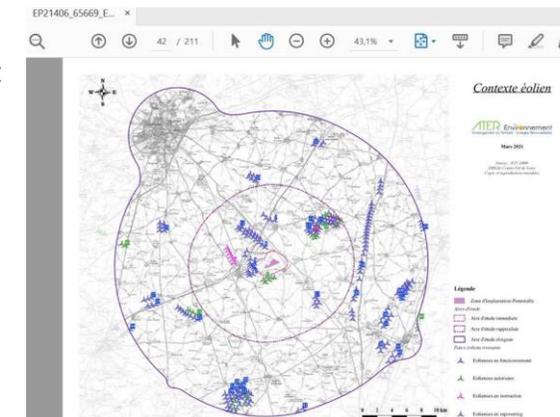
Autoroute A154, carrières, éoliennes, méthanisation, élevages intensifs de poules et cochons...

Vous comprendrez monsieur le Commissaire mon opposition ferme à cet énième projet et au futur sur la commune de et attenante à Beauvilliers dont je suis une administrée.

Salutations,
Madame Couture,

Pièce(s) jointe(s) : retour enquete publique.pdf

- D'autres projets n'ayant pas fait l'objet d'enquête publique, tout comme le projet « éoliennes citoyennes 11 » de Beauvilliers, mais dont les dossiers sont déposés et confirmés par courriers recommandés en mairie, ne sont pas recensés dans les différents documents.
 - Projet JPEE de 6 éoliennes en continuité du projet « éoliennes citoyennes 11 » sur la commune de Beauvilliers.
 - Projet EDF renouvelable de 8 éoliennes sur les communes de Beauvilliers et Theuville.
- Carte affichée lors de la présentation à Theuville du parc EDF renouvelable, montre le parc EDF renouvelable puis celui de JPEE en violet en superposition des points rouges (Hombières), usine Eoliennes Citoyennes 11 en jaune.

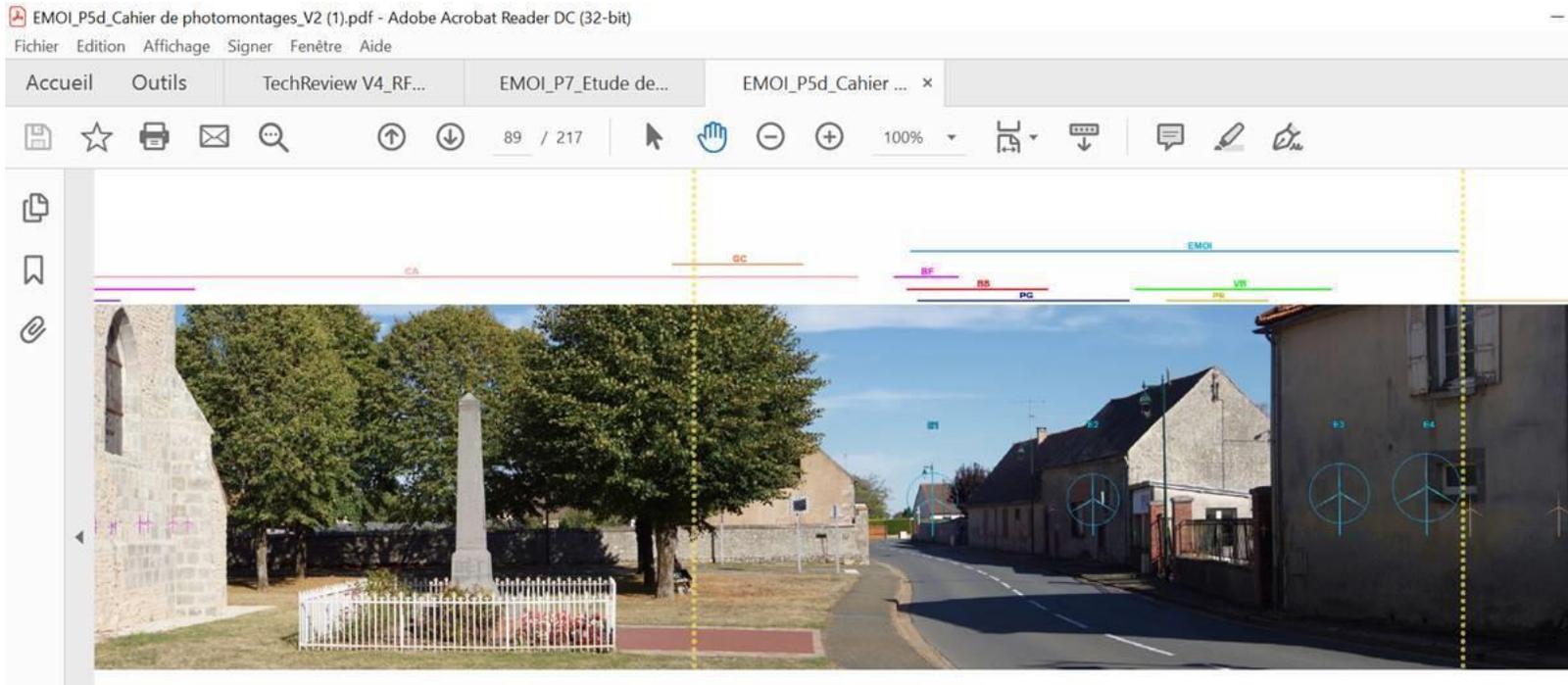


en termes paysager, mais également écologique et acoustique.

Les parcs éoliens recensés dans les différents aires d'étude du projet sont présentés dans le tableau suivant, par aire d'étude et statut du parc (numérotés en bleu pour les parcs en fonctionnement, en vert pour ceux accordés et en rose pour ceux en instruction).

N°	Nom du parc	Exploitant	Puissance totale installée	Nombre d'éoliennes	Distances à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude immédiate					
Aucun parc éolien présent					
Aire d'étude rapprochée					
1	Ferme éolienne de Génonville	VOLKSWIND	12 600 kW	6	1 km S
2	Parc éolien Un souffle dans la Plaine	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)	12 600 kW	3	1,3 km SO
3	Parc éolien des Eprouettes	CNR	21 500 kW	6	1,5 km O
4	Parc éolien du Bois de l'Arche	ERG SPA	11 500 kW	6	1,5 km O
5	Parc éolien du Moulin d'Emenville	JPEE	51 000 kW	17	1,6 km N
6	Eoliennes Citoyennes 11*	JPEE	23 400 kW	6	4,2 km N
7	Parc éolien du Bois Bigot	ERG SPA	10 000 kW	4	5,2 km NE
8	Parc éolien du Bois des Fortaines	BORALEX	25 200 kW	7	5,7 km NE
9	Centrale éolienne de Réclémerville	NEOEN	6 000 kW	3	5,8 km NE
10	Projet éolien de renouvellement de la Remise de Réclémerville	BORALEX	20 700 kW	6	6,3 km NE
11	Parc éolien Les Epinettes	JPEE	4 400 kW	2	6,3 km NE
12	Parc éolien Le Moulin d'Emenville 2	JPEE	6 900 kW	2	6,3 km NO
13	Parc éolien d'Espier	EDF RENEWABLES	17 200 kW	5	6,6 km SE
14	Ferme éolienne de la Remise des Bruyères	WPO	12 000 kW	6	7,2 km NE
15	Ferme éolienne de Louville 2 (= la Grande Pièce)	VOLKSWIND	17 250 kW	6	7,6 km NE
16	Ferme éolienne des Aiguillettes	VOLKSWIND	21 600 kW	6	7,9 km NE
17	Projet éolien de renouvellement Evats et Josaphat	VOLKSWIND	20 700 kW	6	8,6 km E

1. Dans le cahier de photomontage, PM19 depuis les abords de l'église de Beauvilliers, Les bâtiments formant l'écran opaque pour les eoliennes E2 E3 E4 et protégeant ainsi le portail sud classé monument historique ont été rasés ouvrant ainsi une large vue sur la plaine.



Voir site commune de Beauvilliers <http://www.beauvilliers28.fr/joomla3/>



1. Je ne vois pas apparaître non plus le projet d'une unité de méthanisation, SAS Beauce Energies, pourtant déposé en préfecture .

Cet établissement ICPE est prévu au plan cadastral ZA13/14/15 soit à moins de 200m de l'éolienne E3 (plan cadastral ZA18) et 300m de l'éolienne E4 (plan cadastral E15)

Nous avons pu assister à l'incendie en 2017 d'une éolienne du parc du moulin d'Emanville.

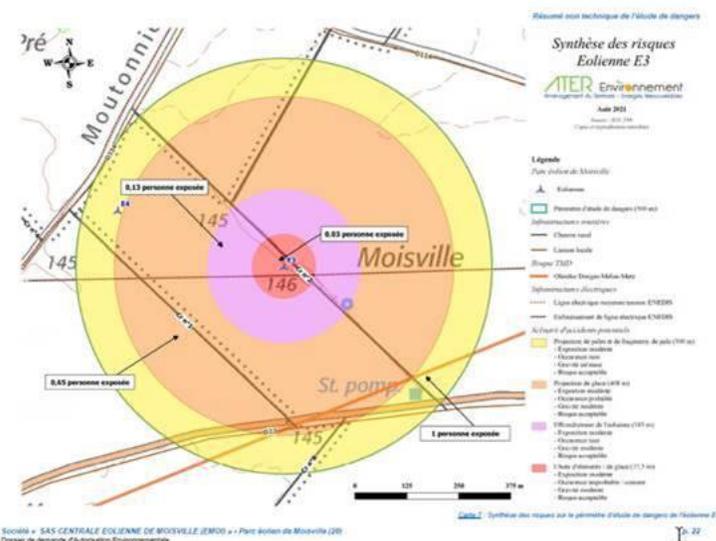
Nous avons constaté l'impuissance des pompiers face à un feu à 150m de hauteur, ce feu aura duré plus de deux heures avec des débits en flamme projetés à plusieurs centaines de mètres.

Quand est-il de la compatibilité de ces 2 projets dont l'un comme l'autre ne font pas mention dans les documents de demande d'autorisation ? (Cf consultation publique 2021).

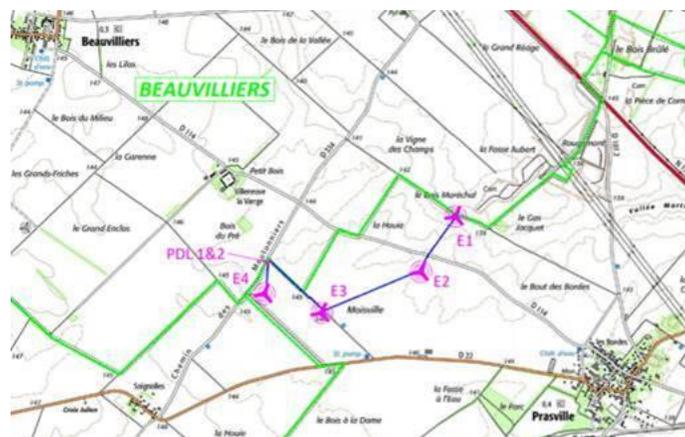
Comment avoir confiance aux sérieux des études présentés ?

Pourquoi parler de projets éoliens en cours d'instruction et pas de projet de méthanisation pourtant sur la même parcelle foncière, même propriétaire ?

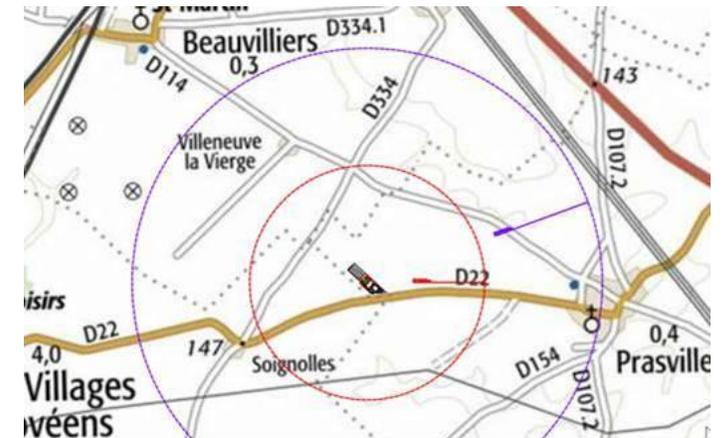
Les études de sécurités doivent être exhaustive !



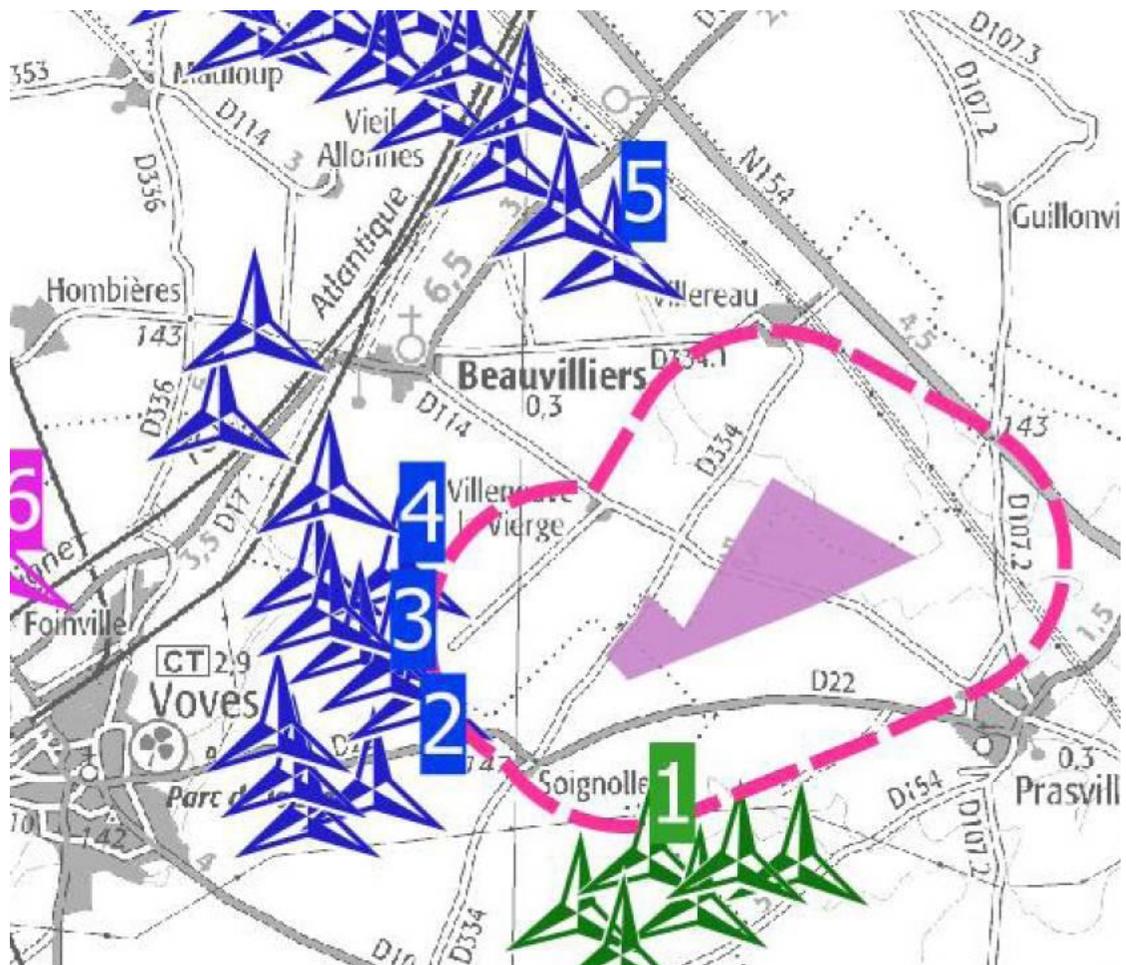
Document Situation 25000 enquête publique parc éolien de Moisville



Plan réglementaire de situation « consultation public 2021 »



•Vous noterez également l'encercllement du village de Soignolle, petit certes, mais néanmoins habité, et également Beauvilliers.



PS de nombreuses erreurs sont également à déplorer comme par exemple : communes de Prasville et non de Moisville.



Incendie le 06/06/2017 Allonnes 28150 Eure et loir .

27/02/2017	Lavallée (Meuse)	Rupture d'une pale d'éolienne
06/06/2017	Allonnes (Sarthe)	Feu dans la nacelle d'une éolienne
08/06/2017	Aussac-Vadalle (Charente)	Chute de pale d'éolienne due à la foudre